



Congé parental à temps partiel et horaires variables

Par **Mely91**, le **26/10/2020** à **22:26**

Bonjour,

Je sollicite votre aide car j'aimerais connaître mes droits.

Je travaille dans la grande distribution. J'ai pris un congé parental à temps partiel depuis septembre 2020. Je travaille 3 jours par semaine (contrat de 21h).

Jusqu'à présent je travaillais les après-midi uniquement de 12h30-20h ou 13h30-21h.

Ma supérieure vient de m'annoncer que je vais devoir travailler du matin également (par mesure d'équité). Donc mon planning variable chaque semaine m'imposera une journée de 6h à 13h30 puis une journée 10h30 et enfin une journée 12h30-20h. Or lors de ma reprise je les ai bien informé que je n'ai pas de solution de garde avant 7h30 (heure d'ouverture de la garderie pour mon enfant à l'école) donc je ne peux commencer avant 8h (30min de trajet).

Puis-je refuser de venir travailler avant 8h alors que j'ai un contrat de base en horaires et jours variables (amplitude de 6h à 21h et du lundi au samedi)? L'absence de garde pour mes enfants rentre t-elle dans les obligations familiales impérieuses ?

Je vous remercie de votre aide.

Par **P.M.**, le **26/10/2020** à **22:55**

Bonjour,

Il est en tout cas curieux, si jusqu'à présent vous ne travailliez que l'après-midi, que l'équité aurait voulu que vous soyez aussi du matin et que l'on s'en aperçoive seulement maintenant au retour d'un congé parental...

Les obligations familiales impérieuses ne sont pas clairement définies, c'est donc une question d'appréciation mais vous pourriez essayer de faire valoir l'absence de garde de garde d'enfant le matin éventuellement avec l'aide des Représentants du Personnel...

Par **Mely91**, le **27/10/2020** à **07:37**

Je vous remercie pour votre réponse.

En regardant le planning où est écrit les horaires de tout le personnel je me suis rendue compte que certains de mes collègues avec le même contrat ne travaillent que le matin. Si on me force à travailler chaque semaine du matin et d'après-midi puis-je réclamer par mesure d'équité que eux fassent des horaires d'après-midi ? Sinon l'équité est à géométrie variable...

Par **P.M.**, le **27/10/2020** à **09:19**

Bonjour,

A mon avis, mieux vaudrait faire remarquer que ce n'est pas une question d'équité plutôt que de réclamer que vos collègues du matin subissent le même sort que vous, ce qui ne réglerait pas votre problème...

En effet s'ils n'y en a que du matin, cela voudrait dire qu'il faut qu'il n'y en ai que de l'après-midi, ce qui est très bien pour pour celles et ceux que ça arrange ou qui y sont contraints...